



Réunion du 27 mai 2019

TRESORERIE

Le règlement de votre dette concernant votre situation financière figurant sur votre relevé n°2, ne nous est pas parvenu. Nous vous demandons de régulariser cette situation le plus rapidement possible avant sanction : 4 points en moins au classement de votre équipe première, pour infraction au règlement financier du District de la Loire de Football (article 38.2 et 3 des règlements sportifs).

Liste des clubs en infraction :

Assor, Avenir Cote, Briennon, Cezay, Coutouvre, Filerin, Bois Noirs, Mably, Mayotte, Montagny, Neulise St Marcel, Nollieux, Olympique Est Roannais, Parigny, Roanne Arct, Roanne Matel, Roanne Mayollet, Roanne Parc, Roanne Portugais, St Just La Pendue, St Victor sur Rhins, Usra, Villerest.

MEDAILLES DELEGATION

La fin de saison approche... C'est le moment de penser à récompenser vos bénévoles les plus méritants. A cet effet, vous pouvez présenter vos candidatures pour obtenir la médaille de la Délégation.

Il suffit pour cela, de demander au secrétariat de la Délégation, la demande de médaille et de nous la retourner complétée.

REUNION ANNUELLE DE LA DELEGATION VENDREDI 28 JUIN A BRIENNON

Les responsables de clubs qui désirent manger après la réunion annuelle de la Délégation, le vendredi 28 juin à Briennon, doivent réserver leur repas en s'inscrivant, par mail officiel, à la Délégation du Roannais (delegation-roanne@loire.fff.fr), en précisant le nombre de personnes, **avant le lundi 17 juin impérativement. Un mail va être adressé à tous les clubs.**

CONGES

Le secrétariat de la Délégation sera fermé le **vendredi 31 mai**.

Merci d'en prendre bonne note.

DATES A RETENIR

Samedi 1^{er} juin à Roanne (stade Fontalon) : **finale des Coupes "Foot Loisir"**, à partir de **14h**.

Samedi 15 juin à Roanne (stade Malleval) : **finale des Coupes Seniors et Jeunes**, à partir de **10h**.

Samedi 22 juin à Neulise : **Assemblée Générale du District**, à partir de **10h**.

Samedi 22 juin à Roanne (stade Malleval) : **Super Coupe Unaf**, à partir de **16h**.

Vendredi 28 juin à Briennon : **réunion annuelle de la Délégation**, à partir de **18h30**.

AVIS AUX PRESIDENTS ET SECRETAIRES DE CLUB

1^o **Vous pouvez retrouver tous les documents concernant le « certificat médical »**, en suivant la procédure suivante :

- Se connecter à "Footclubs"
- Cliquer sur «Organisation»
 - cliquer sur «Centres de gestion»
 - Ligue Rhône Alpes de Football – Documents : Cliquer sur le «Chiffre»
 - Ouvrir : Licences : Réforme du certificat médical
 - Ouvrir : Licences : Validité certificat médical
 - Ouvrir : Licences : Modèle certificat médical
 - Ouvrir : Licences : Questionnaire de santé



2°) Edition des licenciés devant fournir un certificat médical pour la saison prochaine.

- Se connecter à "Footclubs" (un profil «Licences» est nécessaire)
- Sélectionner la saison en cours. ATTENTION : pour obtenir la liste des licenciés dont le certificat médical ne sera plus valide pour la saison prochaine, il faut obligatoirement être positionné sur la saison en cours.

- Cliquer sur « Licences »

- Cliquer sur « Editions et extractions »

- Sélectionner : « Edition licenciés »

Sélectionner le format : « Extraction MS Excel »

Dans "sortie et tri", sélectionner : « Liste standard »

Cliquer sur (défaut appliqué) et vérifier que «Validité Certif Médic N+1» fait bien partie du bloc «Données extraites»

Cliquer sur « valider »

- Icône Travaux demandés

Dans la liste des travaux demandés, cliquer sur la ligne correspondant à l'extraction qui vient d'être réalisée.

- La colonne «Valid Certif Medic N+1» peut prendre deux valeurs :

1 - **Non Valide** : le certificat médical en cours ne sera plus valide pour la saison prochaine

Le licencié devra obligatoirement fournir un certificat médical pour le renouvellement de sa licence

2 - **Valide** (sous réserve réponses questionnaire de santé) : le certificat médical en cours sera encore valide pour la saison prochaine

Le licencié n'aura pas à fournir un certificat médical pour le renouvellement de sa licence (sous réserve d'avoir répondu « NON » à toutes les questions du questionnaire de santé)

Pour rappel, les certificats médicaux sont acceptés à partir du mois d'avril 2019, pour la saison 2019/2020.

N'attendez pas le dernier moment pour les donner à vos licenciés ayant leur certificat à renouveler.